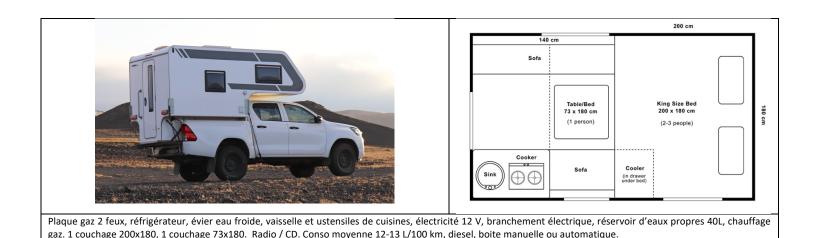
island*tours*

Camper 4x4 avec cellule aménagée. (type Toyota Hilux Camper 4x4)

Transport 4 personnes, couchage 3 personnes

TARIFS SUR DEMANDE



Découvrir l'Islande à son rythme

Pour les amateurs de liberté, nous vous proposons la location de camping-cars ou de campers. Cette formule a l'avantage de vous permettre d'adapter votre voyage à la météo, où à vos coups de cœur sur place. Vous avancez donc au gré de vos envies, à votre rythme. Ce type de véhicule est autorisé par notre partenaire à circuler sur les principales pistes des hautes terres marquées par la lettre F. Ce véhicule n'est pas autorisé à circuler sur les pistes F910 et F894 entre Askja et Nyidalur et sur les pistes F261, F210 & F242 au nord du glacier Myrdalsjökull

ISLAND TOURS vous recommande de prendre attentivement connaissance des conditions de location du loueur qui vous sont communiquées et notamment les conseils de conduite en Islande. Le(s) conducteur(s) déclaré(s) lors de la location de camper 4x4 avec cellule garantissent qu'ils possèdent la maitrise de la conduite de véhicule 4x4 en terrain naturel ainsi que la lecture des cartes et interprétation des indications des GPS.

Conditions de location Camper 4x4 avec cellule aménagée

Le conducteur doit avoir au moins 21 ans et posséder le permis B depuis au moins 1 an. Le conducteur doit posséder <u>une carte bancaire internationale de CREDIT</u> (Visa, Eurocard/Mastercard ou American Express) qui sera utilisée comme dépôt de garantie lors de la prise en charge du véhicule. Les véhicules doivent être pris et rendus à Keflavik de 08h00 à 18h00. Le transfert en navette entre l'aéroport et l'agence est compris. Les véhicules sont loués avec le linge de lit, couette, oreillers, serviette de toilette, torchon et le matériel de cuisine. Les véhicules sont loués avec le plein de carburant et une bouteille de gaz pleine. Ils doivent être rendus avec le plein de carburant, le cas échéant l'achat d'une nouvelle bouteille de gaz durant la période de location est à la charge du locataire. Les véhicules doivent être rendus dans le même état de propreté,

intérieur et extérieur, que lors de la prise en charge, le réservoir d'eau propre doit être vidé, le cas échéant des frais de nettoyage pourront être facturés. Les campers 4x4 avec cellule loués incluent le kilométrage illimité, l'assurance des personnes transportées, l'assurance CDW, qui fixe une franchise de 3 500€ par véhicule et la TVA islandaise.

La taxe kilométrique pour les véhicules : 6 ISK / KM en 2024 (environ 0,04 € / KM). Cette taxe sera calculée en fonction du kilométrage parcouru entre la prise de location du véhicule et sa restitution. Elle est à régler auprès du loueur en Islande.

Supplément à régler lors de la réservation

Camping	Kit : Frais fixes liés à la location du 4x4 avec cellule et perçus par le loueur	372 € / location

Extra à réserver avec votre véhicule et à régler sur place

Siège Bébé, obligatoire pour enfant inf. 1m35 / location	30 €
Rehausseur, obligatoire pour enfant sup 1m35 / location	30 €
WC Chimique / location	50 €
Barbecue + galets de charbon / location	60 €
Chaise de camping / location	20 €
Table de camping / location	20 €
GPS /location	50 €

Assurances complémentaires à régler sur place

Des assurances optionnelles sont proposées par le loueur. Elles sont à prendre et à régler sur place. Nous vous conseillons de vous informer des clauses et exclusions de garantie avant d'y souscrire. Attention les contrats sont en anglais.

Assurance SCDW (Limite la franchise à 1 600 €)	20 €/ jour
Assurance super SCDW (Limite la franchise à 600 €)	40 €/ jour
Conducteur supplémentaire	50 € / location

<u>Les dommages causés aux véhicules suite au passage de gués ne sont couverts par aucune assurance</u>. Vous êtes donc intégralement responsables des éventuels dommages que vous pourrez causer à votre véhicule suite au franchissement éventuel des gués (selon votre parcours).

Vous serez seul et intégralement responsables des éventuels dommages que vous pourrez causer à votre véhicule notamment suite au franchissement des gués et des conséquences d'une conduite inadaptée. Ces véhicules n'étant ni amphibies ni insubmersibles, il appartient au conducteur déclaré de faire preuve d'appréciation et de clairvoyance pour le franchissement ou non de certains cours d'eau.

Les assurances ne couvrent pas les dommages suivants :

Les dommages causés intentionnellement ou par grave négligence du conducteur ; Les dommages causés en cas de conduite sous l'influence de drogue, d'alcool, de stimulants ou de sédatifs ou tout autre substance empêchant une conduite sûre ; Les dommages causés par une course ou un essai routier ; Les dommages subis en condition de guerre, révolution ou émeute ; Les dommages causés par les animaux ; Les trous et brulures sur les sièges, tapis ou matelas. ; Les dommages causés aux pneumatiques, suspensions, batteries, pare-brise et vitres, radios ; Les dommages causés par un vol ; Les dommages causés au véhicule incluant la transmission, le châssis, le bas de caisse suite à la conduite sur une route accidentée ou à la présence de pierre. ; Les dommages causés lors de la conduite en dehors des routes/pistes autorisées (plages, sentiers pédestres, glace etc.) ; Les dommages causés par le non-respect du code de la route islandais ; Les dommages causés par le sel lors d'une traversée maritime ; Les dommages subis en cas de tempête (vent > 30m/s) ne sont couverts par aucune assurance.